

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 AVRIL 2015**

Délibération
n° 2015.04. 48.B

**Salle de spectacles
"La Nef" : demande
de subventions
auprès du
Département de la
Charente**

LE DEUX AVRIL DEUX MILLE QUINZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mars 2015**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 AVRIL 2015

**DELIBERATION
N° 2015.04. 48.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Par délibération n° 91 du 7 juin 2012, le conseil communautaire a créé une régie dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef ».

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « la Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant la présentation de projets locaux ayant peu ou pas d'exposition médiatique ou d'œuvres nouvelles par la forme et/ou l'esthétique proposée. Ainsi à l'occasion du Festival « Spiderland », La Nef contribue au rayonnement des musiques actuelles et à la synergie des esthétiques (images et musiques).

Dans le cadre de son soutien aux projets culturels, le département de la Charente apporte son aide aux lieux structurants du territoire.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs traités dans le cadre de l'aide départementale,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter auprès du département de la Charente une subvention d'un montant de 55 000 € pour l'activité de « La Nef » en 2015 et une subvention de 40 000 € pour l'organisation du Festival « Spiderland » en mai 2015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

09 avril 2015

Affiché le :

09 avril 2015